
Étude des crédits

2022-2023

Document préparé par la



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Pour la

**Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec**

Avril 2022

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		Page
G-1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022 :	1
G-2.	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2021-2022 :	2
G-3.	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	3
G-4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :	4
G-5.	La liste des dépenses en formation de communication :	5
G-6.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant :	6
G-7.	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	9
G-8.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 :	10
G-9.	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :	11
G-10.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :	12
G-11.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :	13
G-12.	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 :	14
	a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;	14
	b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;	15
	c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;	16
	d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	17
	e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :	18
	f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;	19
	g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	20

	h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitalier;.....	21
	i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);	22
	j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;	23
	k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;	24
	l) le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);	25
	m) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;	26
	n) le nombre d'employés permanents et temporaires;.....	27
	o) le nombre de départs volontaires, ventilés par raisons de départ;	28
	p) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;	29
	q) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;	30
	r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.	31
G-13.	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2022-2023 de :	32
	a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;.....	32
	b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;	33
	c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	34
G-14.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022 en indiquant pour chacun d'eux :	35
G-15.	Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :	36
G-16.	Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :	37
G-17.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022, en indiquant pour chaque individu :	38
G-18.	Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	39
G-19.	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :	40
G-20.	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :	41
G-21.	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :	42

G-22.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :	43
G-23.	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement :	44
G-24.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.....	45
G-25.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :	46
G-26.	Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :	47
G-27.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022 :	48
G-28.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	49
G-29.	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.....	50
G-30.	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.	51
G-31.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2022 pour 2022-2023.....	52
G-32.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.....	53
G-33.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.....	54
G-34.	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.	55
G-35.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	56
G-36.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.....	57

G-37.	Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :	58
G-38.	La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2022-2023. Pour chacun de ces programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.....	59
G-39.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	60
G-40.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :	61
G-41.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)	62
G-42.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).....	63
G-43.	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :	64
G-44.	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :	65
G-45.	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :	66
G-46.	Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	67
G-47.	Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :	68
G-48.	Toutes sommes dépensées et action réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.	69
G-49.	Toutes sommes dépensées et action réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.....	70
G-50.	Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.	71
G-51.	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme :	72
G-52.	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.....	73
G-53.	Nombre d'employés ayant été absent du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant. ...	74
G-54.	Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 :	75
G-55.	Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :	76
G-56.	Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.....	77

- G-57.** Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2021-2022 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : 78
- G-58.** Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022 : 79
- G-59.** La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes. 80
- G-60.** Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016. 81
- G-61.** Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19, pour 2020 et 2021. 82
- G-62.** Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60. 83
- G-63.** Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans. 84
- G-64.** Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne : 85
- G-65.** Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de l'application du Rapport « Le racisme au Québec, tolérance zéro » du Groupe d'action contre le racisme. 86

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	Page
P-13. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2021-2022, préciser :	87
a) le nombre de demandes reçues et réglées;	87
b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;	88
c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;	89
d) le délai de traitement des demandes;	90
e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;	91
f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;	92
g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;	94
h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;	95
i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée	96
P-14. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2021-2022 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.	97
P-15. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2021-2022.	98
P-16. Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2021-2022.	99
P-17. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2021-2022, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :	100
P-18. Nombre d'avis, pour l'année 2021-2022, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :	101
P-19. Sommes engagées dans le cadre de l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.	102
P-20. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.	103
P-21. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.	104
P-22. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.	105
P-23. Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2021-2022 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :	107
P-24. Nombre de vérifications effectuées pour 2020-2021 :	108
P-25. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2021-2022 :	109
P-26. Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.	110
P-27. Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.	111
P-28. Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.	112
P-29. Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.	113

P-30.	Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.....	114
P-31.	Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.....	115
P-32.	Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2021-2022 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.	116
P-33.	Indiquer les sommes dépensées pour 2021-2022 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	123
P-34.	Liste des frais exigés au demandeur en 2021-2022 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.	124
P-35.	Indiquer les sommes dépensées en 2021-2022 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	125

G-1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2021-2022 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés;
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts;
- k) toute consigne sanitaire encadrant le retour de ces missions
- l) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage.

Aucun voyage.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).
<http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

En ce qui concerne la sous-question i), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans la réponse de la question 46.

- G-2.** Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2021-2022 :
- a) les raisons du déplacement;
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés;
 - d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-

Aucun voyage.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-dependances-de-la-commission/>.

- G-3.** Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique. Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* de l'Assemblée nationale.

G-4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Aucune dépense n'a été effectuée pour la tenue de conférences de presse.

G-5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

FIRME	DÉTAILS
BARREAU DU QUÉBEC	Stratégies de communication pour l'avocate d'aujourd'hui Montant : 720 \$
LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE	Ateliers de conversation anglaise Montant : 1 650 \$
COLLÈGE MONTMORENCY	Communication orale en français au travail (pour allophones) Montant : 42 \$

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphes 22 et 23). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

G-6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2021-2022, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

FIRME	DÉTAILS
LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Ateliers de conversation anglaise. Montant : 1 650 \$
BELL CANADA (contrat de gré à gré)	Publications dans les pages bleues. Montant : 5 099 \$
BETTINA KARPEL (TRADUCTRICE) (contrat de gré à gré)	Traduction de documents. Montant : 12 108 \$
CATHERINE CONSTANTIN (TRADUCTRICE) (contrat de gré à gré)	Traduction de documents. Montant : 16 922 \$
COMNET TECHNOLOGIE INC. (contrat de gré à gré)	Maintenance des licences Voxlog. Montant : 5 305 \$
CONFÉRENCES PIERRE LAVOIE INC. (contrat de gré à gré)	Conférence sur la santé et le leadership. Montant : 2 000 \$
CONNEX QUÉBEC INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de système de visioconférence pour une salle d'audience. Montant : 11 602 \$
DIALOGUE TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ INC. (contrat de gré à gré)	Programme d'aide aux employés. Montant : 7 175 \$
GAMBS, SÉBASTIEN (CONSULTANT) (contrat de gré à gré)	Transfert d'expertise sous forme d'une formation sur le volet dépersonnalisation et anonymisation ainsi qu'une formation et un accompagnement auprès des enquêteurs en matière de fonctionnement et d'utilisation d'une application de traçage ou autre technologie de surveillance, de sécurité de l'information liée à ces outils et de protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués et conservés par ces outils technologiques. Montant : 3 223 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

FIRME	DÉTAILS
GAMBS, SÉBASTIEN (CONSULTANT) (contrat de gré à gré)	Transfert d'expertise sous forme de formations ou d'accompagnement auprès d'employés des différentes directions selon leurs mandats respectifs en matière de technologies de l'information et de sécurité de l'information dans un contexte de protection des renseignements personnels. Montant : 6 000 \$
GRAND & TOY LIMITÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes Montant : 1 636 \$
GROUPE EDGENDA INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition d'une offre intégrée d'outils de collaboration infonuagique. Montant : 16 124 \$
I.C.I. INFLUENCE COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Frais de production de la revue de presse écrite (quotidien, hebdomadaires et périodiques). Montant : 4 152 \$
INEO INC. (contrat de gré à gré)	Participation au Salon national de l'éducation Montant : 3 240 \$
LEVIO CONSEIL INC. (contrat gré à gré)	Services professionnels en lien avec l'entretien du système de mission Montant : 1 183 \$
LEXUM INFORMATIQUE JURIDIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Services de technologie juridique (gestion, hébergement, diffusion et recherche pour les décisions de la section de surveillance). Montant : 8 275 \$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition et support pour licences McAfee. Montant : 2 300 \$
NOVEXCO INC. (HAMSTER) (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de fournitures. Montant : 3 166 \$
POITRAS INDUSTRIES (contrat de gré à gré)	Fourniture et installation du lettrage du nom et du logo de la Commission à l'extérieur des locaux de Montréal. Montant : 1 250 \$
PRÉSENCE INFORMATIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de mobilier ergonomique. Montant : 1 149 \$
PRO-ACTIF (contrat de gré à gré)	Infographie et accessibilité. Montant : 2 570 \$
PUROLATOR INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Courrier et messagerie. Montant : 6 244 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2045 STANLEY (contrat de gré à gré)	Travaux d'entretien et d'amélioration des locaux au bureau de Montréal. Montant : 2 205 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (contrat de gré à gré)	Licence relative à l'utilisation du logiciel « Outil d'aide à la citation ». Montant : 1 815 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

FIRME	DÉTAILS
STAPLES ADVANTAGE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de cartouches d'imprimante. Montant : 1 390 \$
STUDIO ALPHATEK INC. (contrat de gré à gré)	Conception et impression du Rapport annuel 2020-2021 de la Commission. Montant : 5 814 \$
TELUS COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Services cellulaires. Montant : 6 740 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. (contrats de gré à gré)	Représentation de la Commission et préparation des observations écrites. Montant : 4 129 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. (contrats de gré à gré)	Représentation de la Commission et préparation des observations écrites. Montant : 1 600 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. (contrats de gré à gré)	Représentation de la Commission et préparation des observations écrites. Montant : 3 200 \$
VIDÉOTRON S.E.N.C. (contrat de gré à gré)	Services Internet. Montant : 2 944 \$
XEROX CANADA LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Location de photocopieurs et frais d'impressions et photocopies. Montant : 6 189 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

La Commission n'a fait aucun appel d'offres public en 2021-2022.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

G-8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Aucune ressource n'œuvre au sein de la Commission sans être un employé du gouvernement.

G-9. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2021-2022, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2021-2022.

Pour les sous-questions a), b), d), f), i), et l), l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- e) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- g) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- h) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- j) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- k) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- m) Aucune.

G-10. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2021-2022, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

	2021-2022
a) la photocopie.....	6 189 \$
b) le mobilier de bureau.....	3 877 \$
c) l'ameublement (inclus dans le montant précédent)	
d) la décoration et l'embellissement.....	136 \$
e) le distributeur d'eau de source.....	0 \$
f) le remboursement des frais de transport	
- à l'employé.....	951 \$
- aux entreprises de transport.....	383 \$
g) le remboursement des frais d'hébergement	
- à l'employé.....	26 \$
- aux entreprises de services d'hébergement.....	1 259 \$
h) le remboursement des frais de repas	364 \$
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes.....	0 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
i. au Québec.....	19 660 \$
ii. à l'extérieur du Québec.....	0 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* de l'Assemblée nationale.

G-11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2021-2022, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - c) les coûts d'acquisition des appareils;
 - d) le coût d'utilisation des appareils;
 - e) le coût des contrats téléphoniques;
 - f) les noms des fournisseurs;
 - g) le nombre de minutes utilisées;
 - h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
 - i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
 - j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
 - k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- c) Coût d'acquisition..... 248 \$
- d) Coût d'utilisation..... 2 \$
- e) Coût des contrats 8 852 \$
- f) Fournisseur Telus
- g) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- h) Frais d'itinérance..... 0 \$
- i) Coût lié aux dépassements des forfaits de données 0 \$
- j) Coûts de résiliation..... 0 \$
- k) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;

Pour les sous-questions c), d), e), f) l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 25). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

G-12. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023 :

a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :

- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitalier;

Nombre de retraités engagés :2

G-12. i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. I) le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. m) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. n) le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. o) le nombre de départs volontaires, ventilés par raisons de départ;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. p) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;

La Commission d'accès à l'information n'a aboli aucun poste en 2021-2022.

G-12. q) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-12. r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

- G-13.** Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2021-2022 et les prévisions pour l'année 2022-2023 de :
- a)** le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes

G-13. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun remplacement n'a été effectué.

G-13. c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de retraités engagés : 0

G-14. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2021-2022 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse;
- l) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.

	Québec	Montréal
Emplacement des locations	525, boulevard René-Lévesque E.	2045, rue Stanley
Superficie des locaux	1 243,81 m ²	861,86 m ²
Coût total des locations	368 732 \$	289 836 \$
Coûts d'aménagement	0 \$	1 170 \$
Durée des baux (date de fin du bail)	31 mai 2022	21 mai 2030
Propriétaire des espaces loués	La Société Bon-Pasteur Enr.	Société en commandite 2045 Stanley

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27) : <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>

G-15. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :

- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) La valeur estimée de ceux-ci;
 - c) Les coûts d'entretien annuel;
 - d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.
-

La Commission n'a aucun actif immobilier excédentaire.

G-16. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2021-2022, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) 1 170 \$;
- c) Société en commandite 2045 Stanley

G-17. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2021-2022, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2021-2022;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-18. Liste des sommes d'argent versées en 2021-2022, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-19. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2022-2023.
-

La Commission n'a aucun personnel hors structure.

G-20. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2022-2023.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-21. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2021-2022, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2022-2023.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-22. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
-

La Commission ne rémunère aucun membre de son personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

G-23. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2021-2022, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

Publications (format papier ou électronique)	Nombre	Coût	Fournisseur
Accès à l'information – Loi annotée	4	2 772 \$	Thomson Reuters Canada
Alter ego : Code de procédure civile	3	350 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Alter ego : Charte des droits de la personne	1	130 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1	2 543 \$	Wolters Kluwer Québec Itée
Courrier parlementaire	1	2 250 \$	Le Courrier parlementaire, (Publication Mass-Média inc.)
Tribunaux administratifs du Québec	3	198 \$	Thomson Reuters Canada
Coût total :		8 243 \$	

Sites spécialisés de recherche sur Internet	Nombre	Coût	Fournisseur
Azimut – Banque de données	4	549 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Azimut – Outil d'aide à la citation	Entre 10 et 24	1 815 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Abonnement - Express	Entre 10 et 24	800 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Annuaire téléphonique judiciaire du Québec	1	35 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Coût total :		3 199 \$	

G-24. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune somme dépensée.

G-25. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site;
 - i) les noms de domaines réservés;
 - j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
-

- a) Site Web de la Commission d'accès à l'information du Québec;
- b) Aliaco inc. en janvier 2002;
- c) 19 500 \$;
- d) Le coût d'hébergement annuel est de 360 \$. Les travaux d'entretien et de mises à jour ont été faits par des employés;
- e)
 - 1 fois en 2003 (par Mediaprim);
 - 1 fois en 2012 (ressources internes et 1 travailleur autonome spécialisé en conception de site Web). Site désuet et très peu convivial, nécessité de le mettre à jour pour faciliter la recherche d'information. Coût : 4 625 \$.
- f) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- g) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- h) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- i) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- j) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines sont facturés globalement dans un ensemble de services en technologie de l'information. Les coûts exacts sont donc inconnus.

G-26. Pour 2021-2022, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes et organismes rencontrés;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
-

Aucune somme dépensée.

G-27. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2021-2022 :

- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-28. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-29. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-30. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2022-2023.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel de gestion 2021-2022 des ministères et organismes.

G-31. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2021-2022 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2022 pour 2022-2023.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-32. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2021-2022, ainsi que les prévisions pour 2022-2023 et 2023-2024, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2021-2022.

G-33. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Primes au rendement et bonis versés en 2021-2022 : 0 \$

G-34. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-35. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2021-2022, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime n'a été versée en 2021-2022.

G-36. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2021-2022 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-37. Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

G-38. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2021-2022 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2022-2023. Pour chacun de ces programmes existants en 2021-2022, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-39. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
-

- a) La programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2022 de la Commission prévoyait une dépense totale de 697 014 \$;
- b) Les informations concernant les grands dossiers en cours sont disponibles au tableau de bord du site Internet : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>;
- d) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes;
- e) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes;

G-41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-42. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2021-2022 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-43. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
-

a) Dépense totale : 38 461 \$

b) Liste des associations, ordres ou corporations professionnels :

- Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP);
- Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI);
- Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT);
- Barreau du Québec.

G-44. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date;
 - b) la nature;
 - c) les questions posées;
 - d) les réponses;
 - e) la firme retenue;
 - f) les coûts.
-

Aucun sondage ou enquête d'opinion n'a été effectué en 2021-2022.

G-45. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant;
 - b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.
-

Aucune dépense publicitaire n'a été réalisée au sein de médias communautaires, sur Internet et les médias sociaux en 2021-2022.

G-46. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

Aucune dépense.

G-47. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :

- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2021-2022;
 - b) nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transféré en région en 2021-2022 en précisant la région d'origine et la région de destination;
 - c) nombre d'emplois transférés en région depuis le 1^{er} octobre 2018.
-

Pour l'année 2021-2022

- a) La réponse à cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
- b) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.
- c) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-48. Toutes sommes dépensées et action réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre du Rapport final de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-49. Toutes sommes dépensées et action réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2021-2022.

L'ensemble des dépenses de la Commission, soit 7,5 M\$, visent l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

G-50. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022.

L'information concernant le plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022 sera présenté au Rapport annuel 2021-2022 des ministères et organismes assujettis à la *Loi pour assurer l'occuper et la vitalité des territoires*.

G-51. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2021-2022, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
 - b) nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2022;
 - c) portion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

G-52. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

2021-2022 :2 340 \$

G-53. Nombre d'employés ayant été absent du travail pour cause de quarantaine liée à la COVID-19 ou en retrait préventif lié à la COVID-19 au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 ainsi que l'estimation des coûts en découlant.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-54. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2021-2022 :

- a) les sommes dépensées;
 - b) le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE);
 - c) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.
-

- a) 7 563 \$;
- b) La réponse à cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits;
- c) 7 563 \$.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

G-55. Concernant l'entretien ménager et la désinfection des locaux du ministère ou de l'organisme en 2021-2022, fournir :

- a) le total des sommes dépensées;
 - b) le nom des fournisseurs retenus;
 - c) la liste des contrats.
-

Les dépenses pour l'entretien ménager régulier sont incluses, sans distinction, dans le montant du loyer indiqué à la question 14.

Aucune dépense pour la désinfection des locaux de la Commission n'a été effectuée en 2021-2022.

G-56. Coût total de mise en place de mesures découlant des visites de la CNESST dans les locaux du ministère ou de l'organisme ainsi qu'une liste des recommandations effectuées.

Aucune dépense.

G-57. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2021-2022 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande.
-

Aucun contrat visé.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-58. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2021-2022 :

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
 - c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.
-

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2021-2022 des ministères et organismes.

2021-2022

Demands d'accès traitées.....	55
Demands d'accès acceptées totalement	10
Demands d'accès acceptées partiellement	9
Demands d'accès refusées.....	4
Demands d'accès référées	29
Documents non détenus par la Commission	3
Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours	49
Demands d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours	5
Demands d'accès traitées après consultation d'un tiers.....	0
Demands d'accès traitées hors délai	1

G-59. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Aucun comité n'a été formé par la Commission en 2021-2022.

G-60. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.

- a) nombre de stagiaires reçus;
 - b) heures de stages effectués;
 - c) rémunération totale déboursée.
-

Pour l'année 2021-2022 :

- a) Nombre de stagiaires reçus :0
- c) Aucune rémunération n'a été déboursée, puisqu'aucun stagiaire n'a été reçu.

G-61. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19, pour 2020 et 2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-62. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-63. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

Aucun montant.

- G-64.** Pour 2021-2022, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

G-65. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de l'application du Rapport « Le racisme au Québec, tolérance zéro » du Groupe d'action contre le racisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme.

P-13. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2021-2022, préciser :

a) le nombre de demandes reçues et réglées;

Ensemble des activités :

Demandes reçues : 2 632

Demandes réglées : 3 131

Juridictionnelle :

Reçues : 2 220

Réglées : 2 757

Réglées par médiation : 1 703

Surveillance :

Reçues : 412

Réglées : 374

P-13. b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

COUR DU QUÉBEC

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

<u>Reçues</u> :5
<u>Accueillie</u> :1
<u>Rejetées</u> :4
<u>Désistements</u> :2

APPELS

<u>Reçus</u> :24
<u>Accueillis</u> :6
<u>Rejetés</u> :10
<u>Désistement</u> :1
<u>Entente</u> :1

AUTRES REQUÊTES

<u>Reçues</u> :5
<u>Accordées</u> :8
<u>Rejetée</u> :1

COUR SUPÉRIEURE

REQUÊTES EN RÉVISION JUDICIAIRE

<u>Reçus</u> :2
<u>Rejetées</u> :3
<u>Désistements</u> :2
<u>Entente</u> :1

COUR D'APPEL

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

<u>Reçues</u> :2
-----------------	--------

P-13. c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;

Une décision a été portée en appel dans laquelle l'article 34 était un motif de refus d'accessibilité.

P-13. d) le délai de traitement des demandes;

2021-2022

Délai moyen de traitement des dossiers554 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il n'y a pas eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an 17 %

1 à 2 ans 72 %

Plus de 2 ans 11 %

Délai moyen de traitement des dossiers926 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il y a eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an 4 %

1 à 2 ans 29 %

Plus de 2 ans 67 %

Délai moyen de traitement dans les406 jours
dossiers de médiation

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an 43 %

1 à 2 ans 48 %

Plus de 2 ans 9 %

Délai moyen des délibérés31 jours

Délai moyen de traitement des467 jours
dossiers d'enquête

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an 59 %

1 à 2 ans 25 %

Plus de 2 ans 16 %

Délai moyen de traitement des dossiers307 jours
d'autorisation d'accès à des fins d'étude,
de recherche ou de statistique

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 4 mois 59 %

4 à 8 mois 22 %

8 à 12 mois 5 %

Plus de 12 mois 14 %

P-13. e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;

Le nombre d'avis demandés à la Commission au cours de l'année financière 2021-2022 est de 25 au total et se divise comme suit :

- 8 visant les ententes sur la collecte ou la communication de renseignements personnels. De plus amples détails sont fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-15. Les ministères et organismes demandeurs sont :
 - Institut national d'excellence en santé et services sociaux;
 - Ministère de la Famille;
 - Retraite Québec;
 - Institut de la statistique du Québec;
 - La Financière agricole.
- 4 avis de la Commission ont été rendus en vertu d'autres lois (ex. : Loi sur l'administration fiscale). De plus amples détails sont également fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-15.

P-13. f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Commission a reçu 161 plaintes et ouvert 5 enquêtes à son initiative. Elle a complété le traitement de 144 dossiers, dont 18 ont fait l'objet de décisions rendues par ses membres.

SECTEUR PRIVÉ

90 demandes d'enquêtes à la suite de plaintes ont été reçues dans le secteur privé :

- 44 de ces cas concernaient la collecte et la cueillette de renseignements personnels;
- 12 de ces cas concernaient la communication de renseignements personnels;
- 11 de ces cas concernaient la conservation de renseignements personnels;
- 5 de ces cas concernaient l'utilisation de renseignements personnels;
- 3 de ces cas concernaient la communication et la conservation de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la cueillette, la communication et la conservation de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la cueillette, la communication, la conservation et l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la collecte et la rectification de renseignements personnels;
- 4 de ces cas concernaient l'accès aux renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait l'accès, la communication et la cueillette de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait l'accès et l'utilisation de renseignements personnels;
- 6 autres pratiques.

Parmi ces 90 cas, la Commission a :

- Émis 1 ordonnance;
- Émis 1 une ordonnance avec recommandation;
- Émis 1 ordonnance en prenant acte de mesures prises ou d'engagements;
- Déterminé que 3 entreprises ont pris des mesures afin de respecter ses obligations.

Finalement, 83 dossiers ont été fermés au sein de la direction de surveillance pour les motifs suivants :

- L'exercice de sensibilisation a été privilégié;
- L'entreprise a modifié ses pratiques au cours du traitement du dossier;
- Les éléments factuels ne permettaient pas de déterminer s'il y avait manquement au regard de la loi;
- Les documents fournis au soutien de la plainte étaient incomplets;
- L'entreprise a cessé ses activités;
- La plainte était irrecevable.

6 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur privé :

- 3 de ces cas concernaient la collecte de renseignements personnels;
- 1 de ces dossiers portait sur la collecte et la conservation de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la communication de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait l'utilisation et la conservation de renseignements personnels.

Parmi ces 6 cas, la Commission a :

- Émis 3 ordonnances;
- Émis 2 ordonnances en prenant actes de mesures prises ou d'engagements;
- Déterminé que l'entreprise a pris des mesures afin de respecter ses obligations.

SECTEUR PUBLIC

71 demandes d'enquêtes à la suite de plaintes ont été reçues dans le secteur public :

- 10 de ces cas concernaient l'accès;
- 1 de ces cas concernait l'accès et la collecte;
- 1 de ces cas concernait l'accès et la communication;
- 1 de ces cas concernait l'accès et les délais de réponse lors d'une demande d'accès;
- 8 de ces cas concernaient la collecte de renseignements personnels;
- 23 de ces cas concernaient la communication de renseignements personnels;
- 14 de ces cas concernaient la conservation;
- 5 de ces cas concernaient l'utilisation;
- 2 de ces cas concernaient la collecte et la communication;
- 2 de ces cas concernaient la communication et la conservation;
- 4 de ces cas concernaient d'autres pratiques.

Parmi ces 71 cas, la Commission a :

- Émis 1 ordonnance;
- Rendu 1 décision - Intervention inutile;
- Rendu 1 décision - Plainte non fondée.

Finalement, 51 de ces dossiers ont été fermés au sein de la direction pour les motifs suivants :

- Les plaintes étaient irrecevables;
- Les demandes d'enquête n'étaient pas complètes;
- L'organisme a modifié ses pratiques au cours de l'enquête.
- L'analyse préliminaire du dossier a permis de déterminer que l'intervention de la Commission n'était pas requise;

4 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur public :

Parmi ces 4 cas, la Commission a :

- Émis 1 ordonnance en prenant acte de mesures prises ou d'engagements;
- Émis 1 recommandation en prenant acte de mesures prises ou d'engagements.

Les décisions rendues par un membre de la section de surveillance sont accessibles sur le site de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/decisions-et-avis/section-surveillance/>

P-13. g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;

Au 31 mars 2022, il y a 8 organismes publics qui font l'objet d'une demande d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois :

- CNESST;
- CIUSS du Centre-Sud de l'Île de Montréal;
- Université Laval;
- Sécurité publique du Québec;
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Montréal (ville);
- IVAC/Procureur général du Québec;
- Hydro-Québec.

P-13. h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;

Il y en a eu 3 au total pour l'année 2021-2022.

1026674-S : Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)

1027022-S : CISSS des Laurentides

1026544-S : Ville de Longueuil

P-13. i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 :60

P-14. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2021-2022 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.

CDP (Caisse de dépôt et placement du Québec)	1
Cégep de Jonquière	1
Cégep Vanier College	1
Centre de services scolaire des Chênes	1
Centre de services scolaire Marie-Victorin	1
Centre universitaire de santé McGill	1
Chandler (Ville)	1
CISSS de Chaudière-Appalaches	1
CISSS de la Gaspésie	1
CISSS de la Montérégie-Ouest	1
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	2
CISSS de l'Outaouais	1
CISSS des Îles	1
CISSS des Laurentides	2
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	1
CIUSSS de l'Ouest de l'île de Montréal	2
Collège Dawson	1
Collège Regina Assumpta	1
Commission de la capitale nationale	1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2
Économie et Innovation	1
Éducation et Enseignement supérieur	1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1
Forêts, Faune et Parcs	3
Gatineau (Ville)	1
Hydro-Québec	3
Justice	1
Mont-Tremblant (Ville)	1
OMH Saguenay	1
Ordre des pharmaciens du Québec	1
Santé et Services sociaux	5
Sherbrooke (Ville)	5
Société des alcools du Québec (SAQ)	1
St-Dominique	1
Ste-Adèle (Ville)	1
Ste-Catherine (Ville)	1
St-Philippe	1
St-Raphaël	1
Terrebonne (Ville)	1
Travail, Emploi et Solidarité sociale	2
Université de Montréal	1
Université du Québec à Montréal	1
Université du Québec en Outaouais	1

P-15. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2021-2022.

Avis au sujet d'ententes de communication de renseignements personnels

1020758 : Entente entre l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Corporation d'urgences-santé. Avis le 20 septembre 2021.

1024349 : Entente entre Ministre des finances (Revenu Québec) et le Ministère de la Famille. Avis le 17 juin 2021.

1026076 : Entente entre Retraite Québec et le Ministère du Conseil exécutif. Avis le 16 juin 2021.

1027085 : Modification # 1 à l'Entente entre l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Avis le 14 décembre 2021.

1027253 : Entente entre l'Institut de la statistique du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Avis le 30 novembre 2021.

1027590 : Entente entre l'Institut de la statistique du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Avis le 14 janvier 2022.

1027618 : Entente entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Financière agricole du Québec. Avis le 13 janvier 2022.

1028103 : Entente entre l'Institut de la statistique du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec. Avis le 18 mars 2022.

Autres demandes d'avis

1026406 : Entente de communication entre Revenu Québec et l'Institut de la statistique du Québec, en vertu de l'article 69.8 de la Loi sur l'Administration fiscale (LAF). Avis le 17 août 2021.

1026429 : Avis de la Commission conformément à l'article 71.0.6 de la LAF. Avis le 23 juillet 2021.

1026831 : Entente entre Revenu Québec et la CNESST en vertu de l'article 69.8 de la LAF. Avis le 16 septembre 2021.

1026921 : Revenu Québec. Avis de la Commission, conformément du 3^e alinéa de l'article 69.0.0.7 de la LAF. Avis le 22 septembre 2021.

Avis sur des projets de loi ou de règlements

Mémoire de la Commission d'accès à l'information, Projet de loi no 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, Commission des finances publiques, Assemblée nationale, 25 mai 2021.

Projet de loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, 21 octobre 2021 et 12 novembre 2021.

Mémoire de la Commission d'accès à l'information, Projet de loi no 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions, Commission des finances publiques, Assemblée nationale, 22 novembre 2021.

Décret sur l'autorisation de la phase d'exécution du projet Identité numérique citoyenne découlant du Programme Service québécois d'identité numérique, 23 novembre 2021.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, 15 février 2022.

P-16. Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2021-2022.

2021-2022

Aucune dépense.

P-17. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2021-2022, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ;
 - b) la nature ou l'objet de l'entente
 - c) la durée de l'entente.
-

Aucune demande d'avis conformément à l'article 172 de la Loi sur l'accès n'a été déposée à la Commission.

P-18. Nombre d'avis, pour l'année 2021-2022, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :

- a) sur les projets d'ententes de transfert de renseignements;
- b) sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels.

Indiquer, pour chaque avis :

- i. le nom de l'organisme ou du ministère;
 - ii. la nature ou l'objet du projet de règlement;
 - iii. la durée.
-

Il y en a 17.

La liste des avis rendus est mentionnée en réponse à la question P-15.

P-19. Sommes engagées dans le cadre de l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Aucune somme engagée pour l'adoption de cette loi. Le personnel de la Commission a toutefois effectué des travaux visant la mise en œuvre de ces dispositions.

P-20. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La Commission a présenté une demande de financement additionnel en mars 2021 qui incluait des besoins liés à la réforme en matière de protection des renseignements personnels ainsi que des éléments nécessaires pour lui permettre d’accomplir l’ensemble de ses mandats de manière efficace, dans des délais raisonnables. Cette demande prévoyait l’ajout de 118 effectifs supplémentaires et un montant de 12,4 millions additionnel à son budget. Elle a été actualisée après l’adoption de la loi 25 afin de répartir sur une période de trois ans ses besoins en fonction de l’entrée en vigueur progressive des dispositions législatives.

La Commission a aussi calculé les coûts liés uniquement aux responsabilités et aux obligations qui découlent directement de l’adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* :

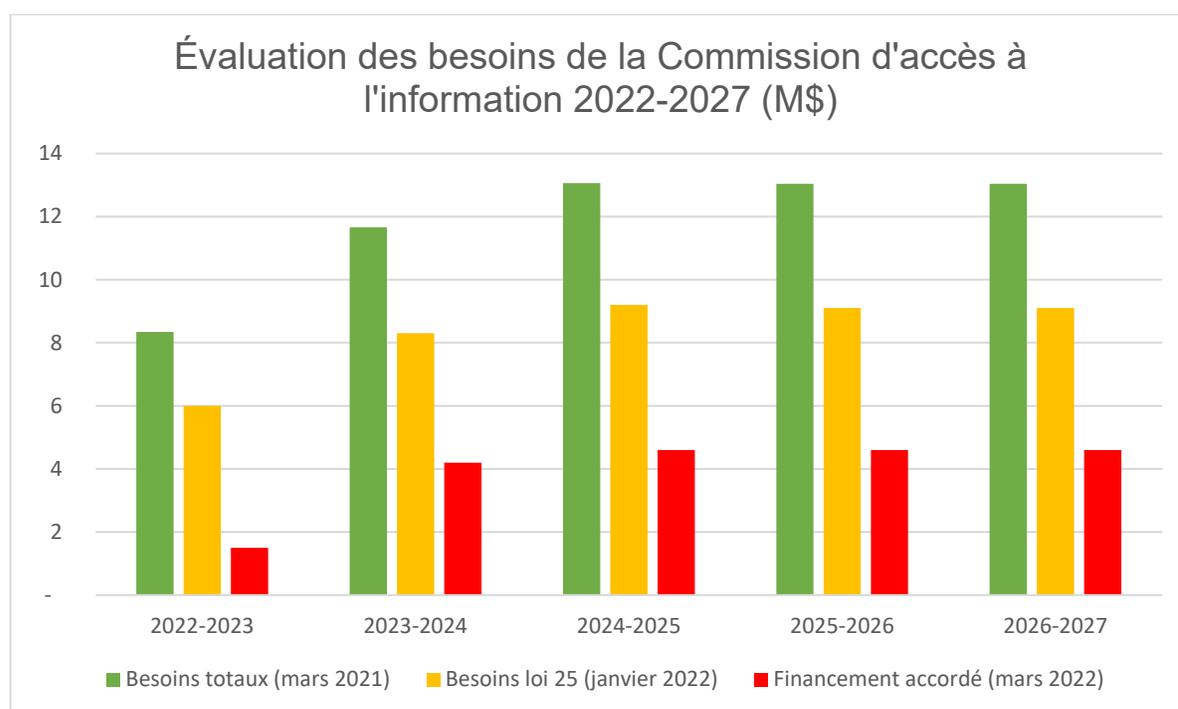
	Ressources actuelles ¹	Besoins supplémentaires estimés	Total
Ressources humaines	77	79	156

¹ Nombre de ressources en janvier 2022

	Ressources actuelles (M\$)	Besoins supplémentaires estimés (M\$)				Ressources totales à partir de 2025-2026 (M\$)
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 et suivantes	
Ressources financières	7,6	5,9	8,1	9,0	8,9	16,5
<i>Part rémunération</i>	6,7	4,9	7,1	8,2	8,2	14,9
Ressources technologiques	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
Total	8,2	6,0	8,3	9,2	9,1	17,3

Le Plan budgétaire 2022-2023 prévoit 1,5 M\$ supplémentaire en 2022-2023, soit 25 % des besoins identifiés par la Commission pour la seule mise en œuvre de cette loi (11,5 % de sa demande initiale), et par la suite 50 % seulement des sommes requises (37 % de sa demande initiale). Ces sommes permettront difficilement à la Commission de s’acquitter adéquatement de toutes ses nouvelles responsabilités.

Le tableau suivant présente les besoins budgétaires supplémentaires estimés par la Commission et les montants prévus au dernier plan budgétaire.



P-21. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Les dates d'entrée en vigueur des différentes dispositions du projet de loi 64 sont étalées sur trois ans, du 22 septembre 2021 au 22 septembre 2024, la majorité des dispositions entrant en vigueur le 22 septembre 2023.

Plus d'informations sur les nouvelles dispositions et leur date d'entrée en vigueur est présentée sur le site Internet de la Commission. Un espace évolutif est consacré aux modifications de cette nouvelle législation. Il peut être consulté au <https://www.cai.gouv.qc.ca/espace-evolutif-modernisation-lois/>.

P-22. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La mise en œuvre du projet de loi 64 entraînera une nouvelle hausse des demandes de toute nature. La progression du nombre de demandes constatée au cours des dernières années devrait donc s'accroître. Également, la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs et des nouvelles fonctions envisagées pour la Commission requiert des ressources additionnelles pour les activités suivantes:

Pour l'ensemble de la Commission :

- analyser et aborder dans le rapport annuel de gestion les sujets soumis par le ministre responsable;
- développer la documentation visant à informer les organismes publics, les entreprises privées et les partis politiques provinciaux de leurs nouvelles obligations et informer les citoyens de leurs nouveaux droits;
- répondre aux demandes d'informations des citoyens, des entreprises et des organismes publics;
- élaborer des lignes directrices (estimation de 2 ou 3 annuellement).

Pour la section de surveillance :

- effectuer des enquêtes sur le respect des obligations légales des entreprises, des organismes publics et des partis politiques provinciaux, notamment quant aux nouvelles obligations (estimation d'une augmentation de plus d'une centaine d'enquêtes annuellement d'ici 3 ans);
- réaliser des inspections sur les nouvelles obligations légales (environ une vingtaine annuellement);
- traiter les déclarations d'incidents de confidentialité et en assurer le suivi (hausse substantielle est à prévoir à compter de septembre 2022 – l'expérience des autres provinces et du fédéral laisse présager une hausse de 400 %);
- émettre des avis sur des projets de loi ou de développement de système d'information (augmentation de plus d'une dizaine de cas annuellement);
- élaborer un cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires, établir un processus pour l'imposition de ces sanctions et leur révision, gérer les engagements à la conformité;
- réviser la documentation et le processus d'analyse des déclarations de biométrie à la lumière des nouvelles obligations, recevoir et analyser les nouvelles déclarations dans un délai de 60 jours (augmentation d'une cinquantaine de déclarations annuellement);
- réviser le processus d'enquête pénale, établir un greffe pénal, émettre des constats d'infraction, agir comme poursuivant devant les tribunaux;
- élaborer et diffuser la documentation pour les nouvelles obligations applicables aux partis politiques;
- approuver les règles de gouvernance de l'Institut de la statistique du Québec, élaborer un guide et vérifier le respect de ces règles;
- recevoir les ententes de communication à des fins d'étude, de recherche ou de statistiques et certaines ententes de communications des organismes publics à analyser dans un délai de 30 jours;
- approuver les règles de gouvernance des sources officielles de données numériques gouvernementales, élaborer un guide, vérifier le respect de ces règles tous les deux ans, analyser l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée réalisée et vérifier les informations contenues à ce sujet dans le rapport annuel transmis à la Commission;
- réaliser ou faire réaliser des recherches, des inventaires, des études ou des analyses.

Pour la section juridictionnelle;

- recevoir et décider des demandes d'examen de mécontentement visant les partis politiques;

- recevoir et décider des demandes de désindexation ou de cessation de diffusion de renseignements personnels;
- recevoir et décider des demandes visant le « droit à la portabilité » des renseignements personnels
- au total pour la section juridictionnelle : hausse estimée d'une cinquantaine de demandes par année.

La Commission prévoit aussi une hausse des contestations et des appels de ses décisions, phénomène qui accompagne généralement tout droit nouveau.

Outre ces demandes, une hausse importante des activités de prévention, de sensibilisation et de promotion à l'initiative de la Commission ou sur demande serait aussi à prévoir compte tenu du besoin important d'accompagnement exprimé par les organisations. Or, les montants accordés à la Commission selon le Plan budgétaire 2022-2023 affecteront directement sa capacité de réaliser ce type d'activités préventives, de même que les délais dans lesquels elle s'acquitte de ses mandats.

Les coûts additionnels liés à l'ensemble de ces éléments sont inclus dans la réponse à la question P-20.

P-23. Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2021-2022 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ou de la personne en demande;
 - b) la nature ou l'objet de la demande;
 - c) la durée de l'autorisation;
 - d) l'usage projeté et les fins recherchées;
 - e) les conditions fixées;
 - f) la raison du refus, le cas échéant.
-

La Commission a reçu 42 demandes d'autorisation de recevoir communication de renseignements personnels au cours de l'année 2021-2022 ainsi que 41 demandes visant à modifier une autorisation ou à prolonger le délai de détention des renseignements personnels déjà communiqués.

Durant cette période, la Commission a accepté 107 demandes d'autorisation de recevoir communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de statistique.

Ces demandes portaient sur des renseignements dans les domaines suivants :

- Santé et Services sociaux : 83;
- Justice : 6;
- Éducation : 5;
- Économie : 3;
- Agriculture et pêche : 2;
- Immigration : 1;
- Sciences humaines et sociales : 1;
- Technologie : 1;
- Autre : 5.

P-24. Nombre de vérifications effectuées pour 2020-2021 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque vérification :

- i. l'objet de la vérification;
 - ii. le résultat de la vérification;
 - iii. les suites données.
-

Aucun dossier d'inspection n'a été complété en 2021-2022.

P-25. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2021-2022 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque enquête :

- i. l'objet de l'enquête;
 - ii. le résultat de l'enquête;
 - iii. les corrections apportées, le cas échéant, par la personne fautive.
-

Les données concernant le traitement des enquêtes par la Commission se retrouvent à la réponse fournie à la question P-13 f).

P-26. Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.

Le montant des coûts associés aux enquêtes et inspections est de 1 368 798 \$. L'équivalent de 13,1 ressources collabore à la réalisation de ces mandats.

P-27. Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, la Commission a reçu 161 plaintes et ouvert 8 enquêtes à son initiative.

Le détail des plaintes reçues se retrouve à la question P-13 f).

P-28. Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.

La Commission a reçu 79 divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels au cours de l'année 2021-2022.

De ce nombre, **54 visent le secteur privé et 25 le secteur public**. Ce qui représente des proportions respectives de **68,35 % et 31,65 %**.

Aussi, au cours de cette même année, la Commission a traité **82 déclarations d'incidents**. 62 (**75,6 %**) concernent le secteur privé et 20 (**24,4 %**) le secteur public.

Par ailleurs, les incidents se répartissent comme suit :

- 55 incidents sont liés à des intrusions issues de l'externe;
- 20 incidents sont liés à des erreurs humaines;
- 7 incidents sont de toute autre nature.

P-29. Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.

Entre le 1 avril 2021 et le 31 mars 2022, la Commission a reçu 33 divulgations de banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.

- 1028464 Croisières AML inc.
- 1028325 Papineau sports inc.
- 1028256 Distribution alimentaire Aubut inc
- 1028142 Pâtisserie Duquette inc.
- 1027830 Mastercard international incorporatec
- 1027679 Emosciens inc.
- 1027619 La fabrique essentielle inc.
- 1027574 9097-0377 Québec inc.
- 1027573 Chateau repotel inc.
- 1027572 9086-8803 Québec inc. (Château Repotel Henri IV)
- 1027550 Horasphere inc.
- 1027513 Société en commandite PMA Delson
- 1027613 College Jean-de-Brébeuf
- 1027279 Extrusions de plastique micro inc.
- 1027199 9372-2544 Québec inc.
- 1027209 BMO groupe financier
- 1027178 Medical Starpax inc.
- 1027134 Panthera dentaire inc.
- 1027000 Les eaux blue orchid inc.
- 1026993 Consultants techniques Technilogic inc.
- 1026965 Calefactio solutions inc.
- 1026916 École entreprise formetal inc.
- 1026915 Aliments luda foods
- 1026835 Blomberg LP (Bloomberg)
- 1026702 Rebox corp
- 1026665 East Angus (ville)
- 1026646 Navaya inc
- 1026478 Fédération des caisses Desjardins du Québec
- 1026321 HDI technologies inc.
- 1026164 Taptap send payments Canada
- 1026154 Nexans canada inc.
- 1026095 Morris national inc.
- 1026053 Groupe lumenpulse inc.
- 1026830 Société d'assurance automobile (SAAQ)*

* La SAAQ a soumis à la Commission une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) indiquant qu'elle contient l'information exigée par l'article 45 de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*.

P-30. Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

La Commission a rendu des ordonnances dans deux dossiers :

- 1) Enquête à l'égard de Héritage Ébénisterie Architecturale inc. (1023688) relativement à la collecte des renseignements personnels auprès de ses employés avec une caméra thermique et un outil de reconnaissance faciale, et ce, dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19.

La Commission a ordonné à l'entreprise de :

- cesser de constituer un dossier contenant la fluctuation de la température corporelle de chacun de ses employés;
 - cesser de collecter des renseignements biométriques permettant la reconnaissance faciale;
 - cesser de collecter la température corporelle de ses employés par le biais d'un système biométrique utilisant la reconnaissance faciale;
 - détruire les gabarits constitués à partir des images des visages;
 - détruire les données conservées relativement à ses employés.
- 2) Ordonnances faisant suite à l'enquête à l'égard de *Clearview AI inc.* (1023158) portant sur les pratiques de *Clearview AI* relativement à la collecte et à l'utilisation d'images de personnes provenant de photos publiées sur Internet. Cette décision a été portée en appel à la Cour du Québec.

La Commission a ordonné à *Clearview AI* de :

- cesser de constituer des dossiers sur autrui à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au Québec;
- cesser de recueillir des images, sans le consentement des personnes concernées, à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au Québec;
- cesser d'utiliser ces images pour créer des identifiants biométriques (vecteurs), sans le consentement de personnes concernées, à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au Québec;
- détruire, dans un délai de 90 jours de la réception de la présente décision, les images recueillies sans le consentement des personnes concernées à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au Québec;
- détruire, dans un délai de 90 jours de la réception de la présente décision, les identifiants biométriques (vecteurs) créés sans le consentement des personnes concernées, à partir des images ainsi recueillies, à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au Québec.

P-31. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.

La Commission a rendu des décisions dans 3 dossiers qui concernaient une banque de caractéristiques ou de mesures biométriques, dont 2 concernant la technologie de reconnaissance faciale.

L'une de ces deux décisions a été rendue à la suite du refus de l'entreprise *Clearview AI* de suivre les recommandations énoncées dans le rapport de conclusions faisant suite à l'enquête commune de la Commission d'accès à l'information du Québec, du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique et du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta. La décision de la Commission a été portée en appel à la Cour du Québec.

Le 10 juin 2021, les commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux à la protection de la vie privée, dont la Commission d'accès à l'information, ont conjointement produit un document d'orientation à l'intention des services de police visant à définir les obligations de ces derniers en matière de protection de la vie privée relativement à l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale.

La Commission a sollicité la rétroaction par écrit de certains intervenants, tant sur la version préliminaire du document d'orientation que sur le cadre juridique et de gouvernance en matière d'utilisation de la reconnaissance faciale par les services policiers, de manière plus générale. Toute personne ou organisme intéressé pouvait aussi soumettre ses observations à la Commission.

Le document de consultation peut être consulté sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/consultation-sur-lutilisation-reconnaissance-faciale-par-services-de-police/>.

De nombreuses informations et outils au sujet des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques sont disponibles sur le site Internet de la Commission, au www.cai.gouv.qc.ca/biometrie/. Celle-ci a notamment élaboré un guide d'accompagnement, un modèle de formulaire de consentement et revu son formulaire de déclaration.

P-32. Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2021-2022 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.

Ministères, organismes et municipalités	Nombre de Demandes
Affaires municipales et Habitation	9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	5
Alma (Ville)	1
Amos (Ville)	1
Aqueduc intermunicipale des Moulins	1
Assemblée nationale	2
Autorité des marchés financiers	2
Autorité des marchés publics	1
Autorité régionale de transport métropolitain	1
Baie-D'Urfé (Ville)	1
Barkmere (Ville)	1
Barreau du Québec	6
Barreau du Québec (Bureau du syndic)	7
Beaconsfield (Ville)	1
Beauharnois (Ville)	1
Beaulac-Garthby	1
Beloil (Ville)	1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	2
Blainville (Ville)	7
Boileau	1
Boisbriand (Ville)	3
Bolton-Est	2
Bolton-Ouest	1
Bonsecours	1
Boucherville (Ville)	1
Bromont (Ville)	5
Brossard (Ville)	5
Brownsburg-Chatham (Ville)	1
Bureau de la Sécurité privée	1
Bureau des enquêtes indépendantes	9
Bureau du coroner	2
Bury (Municipalite)	2
Cantley	2
CDP (Caisse de dépôt et placement du Québec)	1
CDP (CDPQ Infra inc.)	2
Cégep de Lévis-Lauzon	1
Cégep de Rimouski	1
Cégep de Thetford	1
Cégep de Victoriaville	1
Cégep du Vieux Montréal	1
Cégep Garneau	1
Cégep régional de Lanaudière	1
Centre de services scolaire de la Capitale	48
Centre de services scolaire De La Jonquière	1
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	1
Centre de services scolaire de Laval	1
Centre de services scolaire de Montréal	7
Centre de services scolaire des Découvreurs	1
Centre de services scolaire des Draveurs	2
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries	1
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	4
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons	1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Centre de services scolaire des Îles	1
Centre de services scolaire des Navigateurs	1
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	1
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	1
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	1
Centre de services scolaire des Trois-Lacs	2
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	1
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	1
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	1
Centre de services scolaire Marie-Victorin	4
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	1
Centre d'hébergement et de soins de longue durée Bourget inc	1
Centre universitaire de santé McGill	6
Chambly (Ville)	2
Chambre de la sécurité financière	2
Chambre des huissiers de justice du Québec	1
Chandler (Ville)	1
Châteauguay (Ville)	8
Château-Richer (Ville)	1
Chelsea	6
CHU de Québec - Université Laval	8
CHU Ste-Justine	6
CHUM	6
CISSS de Chaudière-Appalaches	7
CISSS de la Côte-Nord	1
CISSS de la Gaspésie	5
CISSS de la Montérégie-Centre	4
CISSS de la Montérégie-Est	11
CISSS de la Montérégie-Ouest	12
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	5
CISSS de Lanaudière	13
CISSS de Laval	5
CISSS de l'Outaouais	8
CISSS des Laurentides	20
CISSS du Bas-St-Laurent	5
CIUSSS de la Capitale-Nationale	14
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	19
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	9
CIUSSS de l'Estrie	7
CIUSSS de l'Ouest de l'île de Montréal	2
CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal	10
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	6
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	7
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	7
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal - Services des affaires juridiques	1
CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	9
Cleveland (Canton)	3
CNESST	27
Collège Ahuntsic	1
Collège de Bois-de-Boulogne	1
Collège des médecins du Québec	8
Collège des médecins du Québec (Bureau du syndic)	1
Collège Jean-de-Brébeuf	1
Collège Regina Assumpta	1
Collège régional Champlain	2
Collège Stanislas incorporé	1
Comité de déontologie policière	13
Commissaire à la déontologie policière	6
Commissaire à la lutte contre la corruption	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Commission d'accès à l'information	3
Commission de la capitale nationale	2
Commission de la construction du Québec	15
Commission de protection du territoire agricole	1
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	5
Commission des services juridiques	1
Commission des transports du Québec	1
Commission municipale du Québec	2
Commission québécoise libérations conditionnelles	1
Commission scolaire English-Montréal	3
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	1
Commission scolaire New Frontiers	1
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2
Commission scolaire Western Québec	2
Conseil de la justice administrative	3
Conseil exécutif	24
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Qc.	1
Corporation d'urgences-santé	1
CSSS-Institut universitaire de gériatrie Sherbrooke	1
Culture et Communications	4
Curateur public	5
Déléage	1
Desbiens (Ville)	2
Deux-Montagnes (Régie de police)	1
Deux-Montagnes (Ville)	1
Développement Vaudreuil-Soulanges	1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	8
Donnacona (Ville)	1
Dorval (Cité)	2
Drummondville (Ville)	5
Duhamel	1
Dundee (Canton)	3
Dunham (Ville)	1
Eastman	1
École de technologie supérieure	1
École nationale de police du Québec	3
Économie et Innovation	3
Éducation	31
Éducation et Enseignement supérieur	12
Énergie et Ressources naturelles	19
Enseignement supérieur	5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	106
Estérel (Ville)	1
Famille	1
Farnham (Ville)	1
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales	2
Ferland-et-Boilleau	1
Fermont (Ville)	1
Finances	1
Fonds de recherche du Québec - Santé	1
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	1
Forêts, Faune et Parcs	22
Gatineau (Service de police)	10
Gatineau (Ville)	28
Gracefield (Ville)	4
Granby (Ville)	2
Granby Multi-Sports	1
Hampstead (Ville)	1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Harrington (Canton)	2
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis	1
Hudson (Ville)	2
Hydro-Québec	12
Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	2
Infrastructures technologiques Québec	1
Institut de cardiologie de Montréal	1
Institut national de la recherche scientifique	2
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	3
Institut national de santé publique du Québec	1
Investissement Québec	1
Irlande	1
Ivry-sur-le-Lac	3
Joliette (Ville)	1
Justice	2
La Macaza	2
La Malbaie (Ville)	1
La Minerve	1
La Pêche	1
La Prairie (Ville)	1
La Rédemption (Paroisse)	1
La Tuque (Ville)	2
Lac-Beauport	2
Lac-Édouard	3
Lac-Ste-Marie	1
L'Ange-Gardien	1
Laval (Ville)	12
Laval (Ville) - Service de police/incendie	13
L'Épiphanie (Ville)	1
Léry (Ville)	2
Lévis (Ville)	16
Longueuil (Service de police)	13
Longueuil (Ville)	4
Loto-Québec	3
Loto-Québec - Société des casinos du Québec inc.	2
Mandeville	1
Mascouche (Ville)	7
Mercier (Ville)	2
Mille-Isles	1
Mirabel	7
Montcerf-Lytton	1
Mont-Laurier (Ville)	2
Montréal (Ahuntsic/Cartierville)	4
Montréal (Côte-des-Neiges/N.-D.-de-Grâce)	6
Montréal (Lachine)	2
Montréal (LaSalle)	1
Montréal (Mercier/Hochelaga-Maisonneuve)	2
Montréal (Montréal-Nord)	4
Montréal (Outremont)	4
Montréal (Pierrefonds/Roxboro)	4
Montréal (Plateau Mont-Royal)	6
Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)	1
Montréal (SPVM) - Archives et de l'accès à l'information SPVM	121
Montréal (St-Laurent)	1
Montréal (Sud-Ouest)	3
Montréal (Verdun)	2
Montréal (Ville)	16
Montréal (Ville-Marie)	4
Mont-St-Hilaire (Ville)	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Mont-Tremblant (Ville)	3
MRC Antoine-Labelle	1
MRC Bellechasse	2
MRC des Collines-de-l'Outaouais	1
MRC des Laurentides	3
MRC La Côte-de-Beaupré	2
MRC Le Fjord-du-Saguenay	1
MRC Les Pays-d'en-Haut	6
MRC Matawinie	2
MRC Minganie	1
MRC Sept-Rivières	1
MRC Thérèse-De Blainville	1
Murdochville (Ville)	1
Nicolet (Ville)	2
Notre-Dame-de-la-Paix	4
Notre-Dame-de-la-Salette	1
Notre-Dame-du-Portage	2
Office de consultation publique de Montréal	1
Office des professions du Québec	2
Office québécois de la langue française	1
Oka	1
OMH Lévis	1
OMH Montréal	4
OMH Salaberry-de-Valleyfield	1
OMH St-Jérôme	2
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1
Ordre des dentistes du Québec	1
Ordre des ingénieurs du Québec	4
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	1
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	1
Ordre des pharmaciens du Québec	3
Ordre des podiatres du Québec	1
Ordre des psychologues du Québec	1
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	1
Orford (Canton)	1
Organisme autoréglementation courtage immobilier	3
OTIMROEPMQ	1
Otterburn Park (Ville)	1
Paspébiac (Ville)	1
Percé (Ville)	1
Piedmont	1
Pike River	1
Pointe-à-la-Croix	1
Pointe-aux-Outardes (Village)	2
Pointe-Claire (Ville)	3
Pointe-des-Cascades	1
Police de Memphrémagog	2
Police Richelieu-St-Laurent	3
Police Roussillon	3
Police Thérèse-De Blainville	3
Prévost (Ville)	1
Promotion Saguenay inc.	1
Protecteur du citoyen	2
Québec (SPVQ)	32
Québec (Ville)	9
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	13
Régie des installations olympiques	1
Régie du bâtiment du Québec	5
Régie int. des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Relations internationales et de la Francophonie	1
Repentigny (Ville)	5
Réseau de transport de La Capitale	1
Réseau de transport métropolitain (exo)	1
Retraite Québec	1
Revenu Québec	19
Rimouski (Ville)	2
Rosemère (Ville)	5
Saguenay (Ville)	9
Santé et Services sociaux	44
Secrétariat du Conseil du trésor	4
Sécurité publique	57
Sécurité publique (Sûreté du Québec)	85
SÉMER	1
Shawinigan (Ville)	4
Shefford (Canton)	1
Sherbrooke (Ville)	6
Société d'habitation du Québec (SHQ)	3
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	10
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	2
Société de transport de l'Outaouais	1
Société de transport de Montréal	4
Société de transport du Saguenay	2
Société des alcools du Québec (SAQ)	4
Société des établissements de plein air du Québec	2
Société des traversiers du Québec	4
Société d'habitation et de développement Montréal	3
Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)	2
Société québécoise des infrastructures	2
Société québécoise d'information juridique	1
St-Adolphe-d'Howard	1
St-Alphonse-Rodriguez	1
St-Ambroise-de-Kildare (Paroisse)	1
St-André-Avellin	1
St-Anicet	2
Stanstead (Canton)	2
St-Augustin-de-Desmaures (Ville)	3
St-Barnabé (Paroisse)	2
St-Calixte	1
St-Césaire (Ville)	1
St-Colomban (Ville)	1
St-Constant (Ville)	2
St-David-de-Falardeau	1
St-Dominique	1
St-Donat	2
Ste-Adèle (Ville)	6
Ste-Anne-des-Plaines (Ville)	1
Ste-Catherine (Ville)	2
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Ville)	1
Ste-Croix	2
St-Édouard	2
Ste-Julie (Ville)	1
Ste-Julienne	1
Ste-Marie-Madeleine (Paroisse)	1
Ste-Marthe-sur-le-Lac (Ville)	1
Ste-Mélanie	1
St-Eustache (Service de police)	1
St-Eustache (Ville)	1
St-Félix-de-Kingsey	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

St-Georges-de-Clarenceville	1
St-Gérard-Majella (Paroisse)	1
St-Hippolyte	3
St-Hyacinthe (Ville)	1
St-Jean-sur-Richelieu (Service de police)	1
St-Jean-sur-Richelieu (Ville)	3
St-Jérôme (Ville)	8
St-Lambert (Ville)	2
St-Marcel	1
St-Médard	1
St-Pamphile (Ville)	1
St-Philippe	1
St-Philippe-de-Néri (Paroisse)	1
St-Sauveur (Ville)	1
Sts-Martyrs-Canadiens (Paroisse)	2
St-Tite (Ville)	1
St-Valérien-de-Milton	3
St-Zénon	1
Sutton (Ville)	3
Terrebonne (Ville)	1
Terrebonne (Ville) - Service de police	1
Thetford Mines (Ville)	1
Tourisme	1
Transports	12
Travail, Emploi et Solidarité sociale	14
Tribunal administratif du logement	7
Tribunal administratif du Québec	2
Tribunal administratif du travail	4
Trois-Rivières (Ville)	18
Université Bishop's	1
Université Concordia	3
Université de Montréal	3
Université de Sherbrooke	1
Université du Québec à Montréal	4
Université du Québec à Trois-Rivières	1
Université du Québec en Outaouais	9
Université Laval	7
Université McGill	10
Upton	1
Val-David (Village)	1
Val-des-Lacs	1
Val-d'Or (Ville)	2
Vaudreuil-Dorion (Ville)	1
Vérificateur général du Québec	1
Victoriaville (Ville)	1
Westmount (Ville)	17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

P-33. Indiquer les sommes dépensées pour 2021-2022 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Masse salariale consacrée aux ressources informationnelles.....	290 814 \$
Achat de logiciels (incluant frais de support)	58 000 \$
Achat d'équipement	44 100 \$
Services internes (ITQ/MCN, RQ, TAT).....	133 300 \$
Services externes	170 800 \$
TOTAL	697 014 \$

P-34. Liste des frais exigés au demandeur en 2021-2022 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.

La Commission ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

P-35. Indiquer les sommes dépensées en 2021-2022 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

2021-2022 :233 368 \$